

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ytrac, régulièrement convoqué par le Maire le 13 décembre s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame Bernadette GINEZ, Maire**.

**Etaient présents** : GINEZ Bernadette, BERGERON Didier, BRUEL Nadine, CAPSENROUX Frédéric, CHAUSY Isabelle, CHEMINADE Emilie, COURTINE Corinne, DELBERT Georges, DELORT Jean-Paul, ESCALIER Muriel, FABREGUES Dominique, FAU Serge, FLORY Daniel, LAUBY Serge, LAVIGNE Dominique, LHERITIER Christelle, LHERM Fanny, MARCENAC Didier, MAURY Christophe, SALSET Isabelle.

**Absents excusés** : LANDES Valérie, LOPEZ Sylvie.

**Absents** : ARTIS Stéphane, CHASTRE David, GASDEBLAY Carine, GONTINEAC Lucinda, SAMSON Julien.

**Pouvoirs** : LANDES Valérie à BRUEL Nadine, LOPEZ Sylvie à ESCALIER Muriel.

**Madame LAVIGNE Dominique** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## **Validation du compte rendu du Conseil municipal du 30 novembre 2021**

Voté à l'unanimité.

## **DÉCISIONS**

### **Maîtrise d'œuvre du marché « Création d'une Médiathèque »**

La maîtrise d'œuvre concernant le marché « Création d'une Médiathèque » est confiée à METAFORE - SARL Agence d'Architecture Jean Géraud LUTRAN - 24 rue Paul Doumer 15000 AURILLAC pour un montant de 13 650 € HT.

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **Choix de l'architecte dans le cadre de la création d'une salle multi-activité intergénérationnelle à Ytrac**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune, assistée par Cantal Habitat, dans le cadre de la mission « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, (décision n° 07/2020 du 2 décembre 2020) a lancé une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'une salle multi-activité intergénérationnelle à Ytrac.

Elle indique que 3 offres ont été reçues pour la mission de maîtrise d'œuvre. Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse technique et administrative par Cantal Habitat, dans le cadre de sa mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, selon les critères mentionnés dans le règlement de concours.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et examen des différentes propositions reçues et après avis du jury de concours, elle propose :

- de retenir l'offre la mieux disante et de confier ce marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet BRUHAT-BOUCHAUDY Architectes 24, avenue R. Bergougnan 63100 Clermont-Ferrand pour un montant prévisionnel de 270 840 € HT ;

- propose de retenir l'option Building Information Modeling d'un montant de 25 000 € HT ;

- propose, sur proposition du jury, d'attribuer la prime prévue au règlement du concours d'un montant de 9 000 € HT par candidat non retenu ;

- demande l'autorisation de signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux dossiers de subventions et au règlement de tous les frais s'y rapportant ;

- précise que les crédits sont inscrits et seront inscrits au budget de l'exercice 2021 et suivants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de retenir le cabinet Cabinet BRUHAT-BOUCHAUDY Architectes 24, avenue R. Bergougnan 63100 Clermont-Ferrand pour un montant prévisionnel de 270 840 € HT ;
- retient l'option Building Information Modeling d'un montant de 25 000 € HT ;
- attribue la prime prévue au règlement du concours d'un montant de 9 000 € HT par candidat non retenu ;
- autorise Madame le Maire à signer le marché et d'une façon générale d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette opération, de mener à bien ce marché.

### **Avenant à la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'elle a été autorisée par la délibération n° 79/2020 du 15 décembre 2020 à signer la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal.

Cette convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2024.

Le diagnostic de la convention territoriale globale a été réalisé sur l'année 2021. Il est annexé à la convention citée ci-dessus par voie d'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant ajouté à la convention territoriale globale signée avec la CAF.

### **Ecole numérique Convention pour une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire – Année 2021-2022**

Madame le Maire présente à l'assemblée la convention pour une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire des écoles de la commune. Elle donne lecture de cette convention entre l'Agence Technique Départementale "Cantal Ingénierie & Territoires" et la commune d'Ytrac, membre de "Cantal Ingénierie & Territoires".

Cette mission comprend, pour chaque école, une prestation socle composée de :

- La mise en œuvre du principe du guichet unique qui permet de mieux traiter les demandes des utilisateurs afin de les qualifier et les orienter vers les bons interlocuteurs (académie ou collectivité) grâce à la mise à disposition de la plateforme d'assistance téléphonique académique ;
- Une assistance téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ;
- Une première intervention sur site qui portera obligatoirement sur la réalisation d'un inventaire des équipements et d'un état des lieux lorsqu'il s'agira de la première convention conclue avec le maître d'ouvrage ;
- Une seconde intervention sur site qui pourra prendre la forme au choix de la collectivité d'une visite préventive (diagnostic des dysfonctionnements, éventuelles mises à jour des applications, dépannage lorsque c'est possible, conseils techniques...) ou d'une visite pour dépannage ponctuel.

Des prestations supplémentaires pourront également être commandées ultérieurement si besoin pour dépannages ponctuels, maintien à jour des équipements, résolution de dysfonctionnements des équipements. Elles devront faire l'objet de commandes spécifiques.

Le prix des prestations est de :

- ⇒ 500,00 € HT (forfaitaire) par école pour la "prestation socle".
- ⇒ 250,00 € HT par intervention supplémentaire sur site.

Montant de prestations pour la durée de la convention :

- ⇒ Montant minimum de la prestation : 1 000,00 € H.T soit 1 200,00 € TTC.
- ⇒ Montant maximum de la prestation : 3 000,00 € H.T soit 3 600,00 € TTC

La mission confiée à Cantal Ingénierie & Territoires débute à compter de la date de signature par les deux parties de la convention pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières de la mission et autorise Madame le Maire à signer la convention avec "Cantal Ingénierie & Territoires" pour l'année 2021-2022 ;

- d'autoriser Madame le Maire à verser les différents acomptes correspondants aux étapes d'exécution de la mission.

### **Formation CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que Madame Aline FREGEAC, agent de la collectivité, souhaite passer un CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance. Le coût de la formation à la MFR TERROU qu'elle a choisi est de 5 000 €.

Il a été décidé de lui demander une participation financière de 1 800 € afin d'aider les agents de façon équitable. En effet, les formations se font habituellement à l'AFORMAC et le coût est moins onéreux. La collectivité prendra à sa charge 3 200 €. Madame FREGEAC a accepté de participer financièrement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le montage financier exposé ci-dessus pour la formation de Madame Aline FREGEAC et autorise Madame le Maire :

- ⇒ à signer les documents administratifs nécessaires à cette formation,
- ⇒ à régler les frais de formation à hauteur de 3 200 €,
- ⇒ à émettre un titre au compte 7588 pour la participation financière de l'agent.

### **Décision modificative n° 04/2021 Budget commune**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les prévisions budgétaires de la manière suivante :

Articles	Opération	Fonction	Intitulés	Montants
<b>Dépenses d'investissement</b>				
1641		01	Emprunt	+ 1 200 €
2158		020	Autres installations, matériel et outillage techniques	- 1 200 €

### **Décision modificative n° 05/2021 – Budget annexe Maison de Santé et Gendarmerie**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les prévisions budgétaires de la manière suivante :

Articles	Opération	Fonction	Intitulés	Montants
<b>Dépenses d'investissement</b>				
1641		01	Emprunt	+ 160 €
2313	55	511	Construction	- 160 €

## Décision modificative n° 06/2021 Budget commune

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les prévisions budgétaires de la manière suivante :

Articles	Opération	Fonction	Intitulés	Montants
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
6558		64	Autres contributions obligatoires	- 8 000 €
6688		01	Autres	+ 8 000 €

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15*